

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE 10 KM

1. IMPLANTATION

Date : **samedi 23 juin 2018**

Lieu : **LIEVIN (62)**

Départ : Chemin du Marquage (face au Lycée Henri Darras)

Horaire :

17h45	Championnats de France Juniors et Masters Hommes + CF Entreprise
19h00	Championnats de France Femmes, toutes catégories + CF Entreprise + course Open Femmes
20h30	Championnats de France Espoirs et Séniors Hommes, + CF Entreprise + course Open Hommes

2. TITRES DECERNES

- Champion de France Homme
- Championne de France Femme
- Juniors Hommes & Femmes
- Espoirs Hommes & Femmes
- Masters Hommes : M1 - M2 - M3 - M4 - M5
- Masters Femmes : M1 - M2 - M3 - M4 - M5
- Champion de France par équipe masculine : addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club, toutes catégories confondues.
- Champion de France par équipe masculine masters : addition des temps des 4 premiers athlètes masters d'un même club dans la course des masters.
- Champion de France par équipe féminine : addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club, toutes catégories confondues.
- Champion de France par équipe féminine masters : addition des temps des 3 premières athlètes masters femmes d'un même club.

Classement établi par addition des temps des 3 (femmes) ou 4 (hommes) premiers arrivants d'un même club, **à l'exclusion des athlètes qualifiés à titre exceptionnel qui ne peuvent participer qu'à titre individuel**. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex aequo, le classement de la 3^{ème} (femme) ou du 4^{ème} (homme) arrivant sera déterminant. Le nombre d'athlètes mutés et étrangers ne respectant pas le critère d'ancienneté au club défini à l'article 3.3.1. des Règlements Généraux de la FFA est de **1**, dans une équipe, pour toutes les catégories.

3. QUALIFICATIONS

Seuls peuvent participer aux Championnats de France, les athlètes **licenciés Compétition FFA**, ayant réussi les minima dans les 10 km inscrits au calendrier des labels F.F.A. **qui se sont déroulés entre le dimanche 4 juin 2017 et le dimanche 3 juin 2018 incluant les Championnats de France de 10 km à Aubagne en 2017.**

Performances qualificatives :

Catégories	Hommes	Femmes
Juniors	37'	46'
Espoirs	35'	44'
Seniors	34'15''	43'
Master 1	37'	48'
Master 2	40'	51'
Master 3	46'	55'
Master 4	51'	60'
Master 5	60'	1h10

Lors d'un changement de catégorie entre la date de qualification et les Championnats de France, la performance qualificative retenue est celle correspondante à la catégorie à laquelle appartient l'athlète le jour de la qualification. Il sera qualifié aux championnats de France dans la catégorie à laquelle il appartient le jour des championnats de France

4. QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

Toute demande de qualification exceptionnelle (justifiée et accompagnée de la caution de **90€**) ne pourra être faite par les clubs, que sur la base des critères fixés ci-dessous.

La demande est à transmettre à la FFA/CNCHS **avant le dimanche 3 juin 2018 dernier délai.**

La caution sera restituée si l'athlète termine dans les 8 premiers **de sa catégorie.**

Les demandes non accordées par la CNCHS ne pourront pas donner lieu à un remboursement.

A la suite de la réunion de qualifications se déroulant 10 jours avant les championnats de France, la liste des athlètes retenus figurera sur le site internet de la FFA. Les critères sont :

- avoir réalisé au minimum une performance **N 4** (piste ou route) sur une épreuve à labels FFA durant la saison 2016-2017 ou 2017-2018
- avoir réalisé un podium sur un des Championnats de France durant les saisons 2016-2017 ou 2017-2018 (sans caution)
- être dans le suivi Equipe de France durant les saisons 2016-2017 ou 2017-2018 (sans caution).
- À la demande du DTN, la CNCHS pourra repêcher des athlètes ayant un classement de niveau international ou N1 jusqu'à 48 h avant le championnat. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être apportée à la liste des engagés, quel qu'en soit le motif.

5. ENGAGEMENTS

Ils doivent être effectués directement par les clubs sur internet, www.athle.fr, à partir du **26 mars 2018 Jusqu'au 10 juin 2018 à 23h59, dernier délai.** Attention, aucun engagement tardif ne sera accepté.

Procédure d'engagement :

- 1 Cliquez sur « Championnats de France » dans le menu de gauche, puis, sur la sous rubrique « **Hors Stade** »
- 2 Sélectionnez « Championnat de France 10km »
- 3 Cliquez sur le lien « engagements » qui vous dirigera vers la page spécifique de gestions des qualifiés. À ce stade vous pourrez soit consulter la liste des athlètes engagés dans la compétition, soit vous identifier pour valider vos engagements.

- 4 Pour valider vos engagements, vous devez posséder un compte sur le site grand public athle.com (pour vous identifier il faudra vous connecter à votre compte : email + mot de passe en haut de la page à gauche)
Dans ce compte, sur la rubrique nommée 'Système d'information FFA', vous devrez saisir l'identifiant SI-FFA Administrateur ou Gestionnaire de votre CLUB (celui qui vous sert à passer des licences du genre Cxxxxcx_ADM ou Cxxxxxx_GES ou xxxxxx = code club maitre) et le mot de passe associé en cours de validité. La saisie de cette rubrique est une condition obligatoire pour pouvoir effectuer des engagements pour votre club
- 5 La liste des athlètes qualifiables de votre club apparaîtra avec le statut Non engagé(e)s, Pour engager les athlètes de votre club, vous devrez cocher la case en face de chaque athlète que vous souhaitez engager. Les engagements ne seront pris en compte que lorsque vous aurez cliqué sur le bouton Valider en bas de page. Vous pourrez revenir autant de fois que vous le souhaitez sur cette page pour mettre à jour vos engagements.

6. DESENGAGEMENTS

Si un athlète déjà engagé ne peut participer à la compétition, la CNCHS en sera avertie par lettre ou par email, cnchs@athle.fr au plus tard une semaine avant l'épreuve. Le désengagement de dernière minute doit être adressé à **la CNCHS** et non à l'organisateur. Seuls les cas de force majeure (par exemple une blessure), peuvent faire l'objet d'un désengagement après la date limite sur présentation d'un justificatif (certificat médical par exemple) qui devra être transmis à la CNCHS au plus tard 1 semaine après la date de la compétition.

Une pénalité d'un montant (150€) sera appliquée pour tout athlète engagé ne se présentant pas le jour de la compétition.

7. PORT DU DOSSARD

Le port des 2 dossards, le numéro sur la poitrine et la catégorie ou Etranger (ETR) dans le dos, devra être respecté suivant le règlement des compétitions nationales.

8. RETRAIT DES DOSSARDS

Arena Staade Couvert – Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN

Le Samedi 23 juin de 10h00 à 45' avant le départ de votre course.

9. RENSEIGNEMENTS

Championnats de France : www.athle.fr

ORGANISATEURS

FFA – CNCHS

33 avenue Pierre de Coubertin – 75640 Paris Cedex 13

01 53 80 70 00

E-mail : cnchs@athle.fr

Inscriptions course open :

Ligue Athlétisme Hauts de France

<http://horsstade-lhdfa.athle.fr/>